

## P.V. N°448

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 16 janvier 2024

---

<b>Membres présents :</b>	<b>CHARVET Frédéric</b> Président CGT	<b>BAUDIN Yolande</b> 4 <sup>ème</sup> vice-présidente CFE-UNSA Energie
	<b>MONZIES Mathilde</b> Secrétaire générale CGT	<b>HUAU Laurent</b> 5 <sup>ème</sup> vice-président FO
	<b>DREUX Hervé</b> Secrétaire général Adjoint CGT	<b>BON-MARDION Stéphane</b> Administrateur CGT
	<b>AUFRAY Fabienne</b> Trésorière Générale CGT	<b>BROISAT Pierre</b> Administrateur CFDT
	<b>CHARBONNIER Luc</b> Trésorier Général Adjoint FO	<b>CAILLETTE Gilles</b> Administrateur CFE-UNSA Energie
	<b>BERTHET Eve</b> 1 <sup>ère</sup> vice-présidente déléguée CGT	<b>DIDIER Eric</b> Administrateur CGT
	<b>DUPONT Laurent</b> 2 <sup>ème</sup> vice-président CGT	<b>GAMBELLIN Vincent</b> Administrateur CGT
	<b>ORTOLLAND Julien</b> 3 <sup>ème</sup> vice-président CFDT	<b>SANCHEZ Serge</b> Administrateur CGT
<b>Absents excusés :</b>	<b>DELLEUR Pascaline</b> Administratrice CFE-UNSA Energie	<b>LARGY Jean-Marie</b> Administrateur CFDT
	<b>EVE Pierryck</b> Administrateur CGT	<b>LAVEISSIERE Nadine</b> Administratrice CFE-UNSA Energie
	<b>FALIZE Céline</b> Administratrice CFDT	<b>PERRI René</b> Administrateur CGT
	<b>FEVELAT Eric</b> Administrateur CFE-UNSA Energie	<b>VINCENT Gérald</b> Administrateur CFDT
<b>Participants :</b>	<b>RANCUREL REVOL Lydie</b> – Cheffe de Cabinet	
	<b>PHLIPPOTEAU Estelle</b> – Secrétaire assistante de CMCAS	
	<b>PERRONE Sylvain</b> – Membre du CODIR Plaque CCAS RA	

PV retranscrit par Burotik'Alpes

---

#### ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
  2. Election du bureau (votes)
  3. Délégations de Pouvoirs et Habilitations financières (votes)
  4. Approbation du PV du CA N°447 du 13 décembre 2023 (vote)
  5. Point budget : tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, fiche de remboursement de frais 2024, etc. (votes)
  6. Propositions des commissions (votes)
- Questions diverses

**Eve BERTHET**, ouvre la séance.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur.

**Yolande BAUDIN** (CFE-UNSA Energie) – Je vous souhaite également une bonne et heureuse année 2024, la santé pour tous et pour vos proches ; beaucoup de bonheur et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Pour notre CMCAS, je formule le vœu que l'attente des bénéficiaires soit toujours le guide de nos décisions. J'espère que 2024 permettra de proposer de nouvelles offres, notamment pour les personnes en situation de handicap avec enfin l'installation de la mise à l'eau à Aiguebelette, et la participation à des activités dans des clubs handisport.

N'oublions pas en ce début d'année que certains de nos concitoyens ont eu des intempéries fortes (inondations dans le Nord) et à nos collègues de La Réunion qui ont eu un cyclone et auront beaucoup de travail pour remettre en place le réseau électrique (35 % des habitants sont privés d'électricité à ce jour).

**Mathilde MONZIES** (CGT) – Je vous donne lecture d'une déclaration :

2022, conflit en Ukraine, 2023 au Moyen Orient et bien malheureusement 2024 ne débute pas non plus sous l'angle de la paix ou du droit à l'auto-détermination des peuples. La terrifiante attaque terroriste du 7 octobre, suivie de la réplique sanglante et massive d'Israël, a ouvert un nouveau cycle d'horreur. Plus de 1 200 victimes israéliennes, plus de 25 000 morts et 35 000 blessés côté Palestinien dont près de 75 % d'enfants et de personnes âgées. Les infrastructures de Gaza, les habitations, les écoles, des hôpitaux, le centre de presse et même l'institut français sont détruits. C'est une catastrophe humanitaire dont les principales victimes sont des civils et le risque d'embrasement de toute la région n'a jamais été aussi fort ! Ce massacre de civils, véritable génocide, doit s'arrêter !

La France doit clairement se positionner et agir pour l'arrêt immédiat de l'invasion militaire et coloniale israélienne à Gaza comme en Cisjordanie, pour la protection des civils, pour la lutte contre le terrorisme et pour l'ouverture de négociations sous l'égide de l'ONU pour une solution à deux états et la reconnaissance internationale de l'état de Palestine. Aussi, la CGT tient à exprimer sa solidarité avec les peuples ukrainiens et Palestiniens actuellement sous les bombes.

En tant que représentants d'organisations syndicales et d'élus dans les activités sociales, les besoins de vérité historique n'ont jamais été aussi nécessaires. Nos organisations ont chacune leur histoire. Il faut y poursuivre le travail engagé pour la constituer, la faire connaître et la valoriser ! L'histoire du mouvement syndical comme celle de nos activités sociales s'inscrivent pleinement dans l'histoire des peuples et des nations.

Il est important de souligner l'unité syndicale qui s'est (re)créée à l'occasion du conflit social mené en 2023 contre la réforme des retraites voulue par le président Macron. Que ce soit dans les IEG ou nationalement, elle a porté le mouvement pendant toute sa durée et son intensité.

Même si tout n'a pas été parfait, nous avons renoué avec l'unité syndicale très souvent réclamée par la plupart des salariés et retraités et ramené le syndicalisme à sa place légitime redonnant la voix aux travailleurs.

Les attaques contre les militants syndicaux qui sont poursuivis et sanctionnés à la suite de mouvements pourtant unitaires et décidés par les personnels en lutte, notamment celles et ceux de la CGT, font rage dans plusieurs unités et entreprises de l'Energie. Parmi celles-ci, en Gironde par exemple, comment passer sous silence les procédures judiciaires et de disciplines à l'encontre des trois camarades du syndicat CGT Mines Energies 33. Entre-temps et sans attendre le verdict de la justice, ils ont reçu chacun une convocation en conseil de discipline pour les 31 janvier, 7 et 14 février prochains.

Et pourtant ... Les deux militants de la CGT, soupçonnés d'être à l'origine de coupures ayant privé 22 000 foyers d'électricité et l'hôpital Saint-André de Bordeaux, ont comparu le 21 novembre pour dégradation de bien d'autrui et mise en danger d'autrui. Le tribunal a rendu son verdict et a estimé que "*leur participation à ces coupures ne peut être prouvée*". Les juges n'ont pas suivi les réquisitions du parquet qui réclamait 18 mois de prison avec sursis pour les deux salariés du secteur de l'énergie qui sont relaxés.

Pour eux, pour leurs familles, les fêtes de fin d'année n'ont pas dû avoir la même saveur que les autres années !

Aujourd'hui ceux de la CGT ! A qui le tour demain ? Quelles que soient nos différences et divergences, la solidarité intersyndicale est et devra être plus expressive afin de protéger l'unité syndicale propice aux avancées sociales.

La loi contre l'immigration « non européenne » qui a été votée par la droite et le Rassemblement National rompt avec les principes républicains, instaurant la préférence nationale et remettant en cause le droit du sol, stigmatisant les étrangers et occultant leur contribution essentielle à l'économie et à la richesse de la mixité culturelle.

- Parce qu'elle ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'hommes, de femmes, d'enfants fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni au défi de la définition d'une politique digne et humaine d'intégration.
- Parce qu'elle a été rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur projet de « *préférence nationale* ».
- Parce qu'elle torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil national de la Résistance. Elle s'attaque ainsi au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : au travail, à l'éducation, au logement, à la santé...

Le dimanche 21 janvier, nous appelons à manifester dans notre diversité et notre attachement à la devise de la République : « Liberté, égalité, fraternité ». Ces mots ne sont pas seulement là pour décorer nos mairies.

Pour 2024, d'autres occasions seront données aux organisations syndicales de s'opposer, ensemble, aux reculs sociaux. Dans les IEG, la question d'un vrai service public national du gaz et de l'électricité va plus que jamais se poser ! Les mesures prises au niveau européen afin, soi-disant de limiter les hausses de prix, vont se traduire à nouveau par des augmentations qui seront encore supportées essentiellement par les petits consommateurs.

Jeudi 11 janvier, nous nous sommes associés à de nombreux autres signataires de l'appel féministe « gardez votre vieux monde, nous en voulons un sans violence sexiste et sexuelle ». Nous avons appelé toutes celles et ceux qui défendent les droits des femmes, des enfants et des minorités de genres, et qui refusent les violences sexistes et sexuelles, à des rassemblements devant toutes les préfectures ou les palais de Justice de France. Nous continuerons à défendre avec détermination les droits des femmes à disposer de leur corps et leur droit à une vie digne, débarrassée des violences sexistes et sexuelles, une vie dans laquelle chaque agresseur, quel que soit son statut, ne pourra se retrancher derrière une quelconque immunité.

Nos activités sociales, les valeurs de solidarité, de dignité et de justice que nous portons au quotidien s'inscrivent pleinement à contre-courant des politiques actuelles. Nos rencontres culturelles, les événements nationaux, notre politique de santé et de solidarité, les contenus émancipateurs proposés à nos bénéficiaires doivent, en 2024, être un repère, un fil conducteur.

**La CGT souhaite une année de paix, de justice, de solidarité et de luttes pour transformer le travail et atteindre un monde plus juste.**

**Julien ORTOLLAND** (CFDT) – Je vous souhaite mes meilleurs vœux 2024, surtout la santé. Pour faire écho à la déclaration, nous espérons tous avoir un monde meilleur en cette nouvelle année. Ce n'est pas gagné au premier abord, les crises sanitaires succèdent aux guerres, une crise financière est certainement à venir. Ce sont toujours les mêmes qui trinquent. Je vous souhaite de la résilience et de la motivation pour lutter contre les formes d'injustice. Le défi est grand.

**Luc CHABONNIER** (FO) – FO s'associe aux déclarations : pour la CMCAS et pour les faits politiques qui se sont déroulés en 2023 et ne sont pas terminés.

## 1. Actualités

---

**Eve BERTHET** (CGT) :

- **Mandatement et remplacement d'un administrateur CFDT**

Le syndicat CFDT Chimie Energie Ain 2 Savoie, donne mandat à **Gérald VINCENT en remplacement d'Emmanuel ROBERT**, pour siéger au Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Courrier Syndicat CFDT envoyé le 15 janvier 2024 aux membres du CA.*

- **Mandatement et remplacement de 2 administrateurs CGT**

Les syndicats CGT Energie Savoie, SNPI et CGT Annecy Léman, donnent mandat à **Stéphane BON-MARDION en remplacement de Maïté SOLTYSIAK**, ainsi qu'à **Eric DIDIER en remplacement de Dominique TAILLEBOSQ**, pour siéger au Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Courrier Syndicats CGT envoyé le 9 janvier 2024 aux membres du CA.*

- **Démission membre de Commission**

Dans le cadre de son mandat d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et conformément au Règlement Commun des CMCAS – Article 20 « *les candidats ne doivent pas être membres du C.A...* », **Stéphane BON-MARDION** démissionne de la Commission de Contrôle Financier. Son suppléant le remplacera jusqu'à l'AG de la CMCAS.

- **Organisation cérémonie des Vœux aux salariés et élus des AS et aux bénéficiaires**

Pour les salariés et élus des AS, les vœux auront lieu le jeudi 25 janvier à Pont-de-Claix, à la maille de la plaque.

Un premier séminaire des salariés a eu lieu le 28 septembre à Bourg en Bresse. Un questionnaire a été remis à l'issue de cette journée. Les salariés ont apprécié la rencontre et les échanges, d'où la proposition d'organiser les vœux à la maille de la plaque.

Les élus doivent s'inscrire auprès de Lydie RANCUREL-REVOL s'ils souhaitent participer.

L'ensemble des CMCAS de Rhône Alpes sera représentée aux vœux.

Pour les bénéficiaires, une carte de vœux va être mise en ligne sur les sites internet et Facebook de la CMCAS, envoi dans la prochaine infolettre, et par courrier postal aux inactifs.



**Mathilde MONZIES (CGT) :**

- **Réseau solidaire**

Le listing des bénévoles et des bénéficiaires souhaitant solliciter le Réseau est en cours d'actualisation par le service ASS. Plusieurs personnes vont être contactées. Nous ne sommes pas dans la prise de contact mais dans la mise à jour des listings.

Nous nous sommes rendus sur les repas pensionnés. De nouveaux bénévoles se sont manifestés.

Un courrier va être envoyé en avril 2024 pour permettre aux bénéficiaires de plus de 75 ans de choisir un cadeau et de demander une visite.

Un premier lot de cadeaux dédiés aux centenaires a été commandé sur le budget ASS 2023 (lot de produits alimentaires et boisson). Six centenaires sont comptabilisés. Aussi, nous avons fait une commande d'objets logotés CMCAS pour le réseau solidaire (trousse de secours, carnet, stylo, etc.).

Un article a été publié dans le CAIRN N°82, un autre est en cours de rédaction pour le N°83. Un retour d'expérience d'une personne visitée par le réseau solidaire paraîtra.

- **Journée du 8 mars**

Au même titre que l'évènement du 8 Mars 2023 ; un projet en collaboration avec le CFA de coiffure Gabriel Fauré et le SPF 74 est en construction autour d'une journée consacrée aux femmes en difficultés, sur Annecy.

Une quinzaine de personnes sélectionnées par le SPF 74 seront invitées à venir se faire couper les cheveux au CFA, tout en repartant avec une trousse offerte par la CMCAS Pays de Savoie, constituée des dons de produits de soin, d'hygiène et de beauté récoltés en 2023.

En parallèle, nous souhaitons rencontrer des bénéficiaires sur les sites de travail.

Un article paraîtra dans le prochain CAIRN.

**Eve BERTHET (CGT)** – Conformément à l'Article 12 du règlement commun des CMCAS, le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret pour une année et renouvelable par le CA au cours du mois de janvier de chaque année.

Est-ce que quelqu'un souhaite voter à bulletin secret ?

*Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le vote à « main levée ».*

## **2. Election du bureau (votes)**

---

**Eve BERTHET (CGT)** – Avez-vous des candidats au poste de Président ?

La CGT propose Frédéric CHARVET.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Eve BERTHET (CGT) – Je vous donne lecture de la délibération :

**DELIBERATION N°2024.001**

**ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS PAYS DE SAVOIE**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

*Conformément aux articles 10 et 12 du règlement commun des C.M.C.A.S.; et à l'article 2 du règlement particulier de la CMCAS Pays de Savoie, qui précise :*

« Le Conseil d'Administration (C.A.) de la C.M.C.A.S., composé de 24 membres conformément à l'article 8 du règlement commun des C.M.C.A.S., est constitué d'un Bureau qui comprend :

- ✓ un président,
- ✓ un vice-président délégué,
- ✓ quatre vice-présidents, dont le rang est fixé dans l'ordre des résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections [NB : le nombre de vice-présidents est déterminé par délibération du conseil d'administration],
- ✓ un secrétaire général,
- ✓ un secrétaire général-adjoint,
- ✓ un trésorier général,
- ✓ un trésorier général-adjoint. »

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le vote à « main levée ».

**Le Conseil d'Administration élit pour un an, à l'unanimité, son Président :**

- ✓ **CHARVET Frédéric - CGT**

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

**Frédéric CHARVET (CGT) – Je passe à l'élection du bureau.**

La CGT propose :

- Eve BERTHET : 1<sup>ère</sup> vice-présidente déléguée
- Laurent DUPONT : 2<sup>ème</sup> vice-président
- Mathilde MONZIES : secrétaire générale
- Hervé DREUX : secrétaire général adjoint
- Fabienne AUFRAY : trésorière générale

FO propose :

- Luc CHARBONNIER : trésorier général adjoint
- Laurent HUAU : 5<sup>ème</sup> vice-président

La CFDT propose :

- Julien ORTOLLAND : 3<sup>ème</sup> vice-président

La CFE-UNSA Energie propose :

- Yolande BAUDIN : 4<sup>ème</sup> vice-présidente

H.M. FO

Je vous donne lecture de la délibération :

**DELIBERATION N°2024.001BIS**

**ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS PAYS DE SAVOIE**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

*Conformément aux articles 10 et 12 du règlement commun des C.M.C.A.S. ; et à l'article 2 du règlement particulier de la CMCAS Pays de Savoie, qui précise :*

« Le Conseil d'Administration (C.A.) de la C.M.C.A.S., composé de 24 membres conformément à l'article 8 du règlement commun des C.M.C.A.S., est constitué d'un Bureau qui comprend :

- ✓ un président,
- ✓ un vice-président délégué,
- ✓ quatre vice-présidents, dont le rang est fixé dans l'ordre des résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections [NB : le nombre de vice-présidents est déterminé par délibération du conseil d'administration],
- ✓ un secrétaire général,
- ✓ un secrétaire général-adjoint,
- ✓ un trésorier général,
- ✓ un trésorier général-adjoint. »

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le vote à « main levée ».

**Le Conseil d'Administration élit pour un an, à l'unanimité, son Bureau dont la composition est la suivante :**

Mandat	Nom Prénom	O.S.
1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée	<b>BERTHET Eve</b>	CGT
2 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>DUPONT Laurent</b>	CGT
3 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>ORTOLLAND Julien</b>	CFDT
4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	<b>BAUDIN Yolande</b>	CFE – Energies
5 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>HUAU Laurent</b>	FO
Secrétaire Générale	<b>MONZIES Mathilde</b>	CGT
Secrétaire Général Adjoint	<b>DREUX Hervé</b>	CGT
Trésorière Générale	<b>AUFRAY Fabienne</b>	CGT
Trésorier Général Adjoint	<b>CHARBONNIER Luc</b>	FO

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

*Interruption de séance à 9h36.*

**Frédéric CHARVET** (CGT) – « Eve, je ne vais pas faire un discours trop long ni un discours « sortez les kleenex » car il ne s'agit pas aujourd'hui de célébrer une fin mais bien une nouvelle étape. Ton engagement et les réussites qui l'ont accompagné ont eu pour effet que tes compétences sont convoitées par d'autres, jusqu'au niveau national. C'est bien mérité. Et comme nous savons tous qu'à l'instar de la personne que tu es, tu réalises toujours les choses dans leur entièreté et sans relâche, il devient nécessaire que tu puisses te consacrer, encore mieux que tu ne le fais déjà, à tes missions à la CCAS en tant qu'administratrice et présidente de la commission vacances jeunes. Et ce, toujours dans l'intérêt des bénéficiaires qui je l'espère ont conscience de l'attention que tu leur portes. On ne



célèbre pas une fin non plus car ton engagement dans la CMCAS ne se termine pas. L'administratrice que tu es saura continuer à prodiguer ses conseils bienveillants et parfois aussi siffler le rassemblement quand les chiens fous que nous sommes auront tendance à s'éparpiller un peu. Ton engagement syndical, ta rigueur et ton éternelle bienveillance t'ont amené là où tu es aujourd'hui, c'est-à-dire d'avoir guidé notre CMCAS de manière remarquable et faire que tes valeurs et qualités soient enviées.

Nous nous joignons, administrateurs CMCAS pays de Savoie, aux professionnels qui t'accompagnent au quotidien, comme notre cheffe de cabinet et secrétaire des élus, pour te remercier très sincèrement.

A titre personnel, je te remercie également sans limite pour la bienveillance et la disponibilité qu'il t'a fallu à mon arrivée pour tenter de faire évoluer le secrétaire général, à qui je l'avoue il faut répéter plusieurs fois les choses avant qu'elles ne rentrent. Et aujourd'hui, il ne s'agit plus de m'accompagner mais de me passer le relais. Ce témoin, je sais que tu l'avais reçu de Michel, et ne t'inquiète pas, j'ai entièrement conscience de la valeur qu'il a.

Ne t'éloigne pas trop, je ne me sens pas encore capable d'enlever les petites roulettes de ce beau vélo.

A nouveau, l'ensemble des personnes que tu as côtoyé te souhaite vraiment de continuer à réussir dans tes nouvelles missions et te remercie avec ce modeste présent. »

**Eve BERTHET (CGT)** – Je vous remercie.

*Reprise de la séance à 9h44.*

### **3. Délégations de Pouvoirs et Habilitations financières (votes)**

---

**Fabienne AUFRAY (CGT)** – Il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière.

#### **DELIBERATION N°2024.002**

##### **DELEGATIONS DE POUVOIRS et HABILITATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS - 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, décide de déléguer les pouvoirs d'engagement et de paiement des dépenses à son Président et à sa Trésorière ou à toutes autres personnes dûment habilitées par lui/elle.

Les dispositions suivantes sont arrêtées :

- **Au Président, Monsieur CHARVET Frédéric**, sont délégués par le Conseil d'Administration :
- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
  - L'habilitation à engager en demande toute procédure utile devant les juridictions civiles, administratives et pénales pour défendre les intérêts de la CMCAS ;
  - Le pouvoir de représenter la CMCAS en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
  - L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
  - Le pouvoir d'engagement des dépenses.

M.M. FC



- **A la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée, Madame BERTHET Eve**, en cas d'absence ou d'empêchement du Président Monsieur CHARVET Frédéric, sont délégués par le Conseil d'Administration :
- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
  - L'habilitation à engager en demande toute procédure utile devant les juridictions civiles, administratives et pénales pour défendre les intérêts de la CMCAS ;
  - Le pouvoir de représenter la CMCAS en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
  - L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
  - Le pouvoir d'engagement des dépenses.
- **A la Secrétaire Générale, Madame MONZIES Mathilde**, sont délégués par le Conseil d'Administration :
- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
  - L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
  - Le pouvoir d'engagement des dépenses.
- **A la Trésorière Générale, Madame AUFRAY Fabienne**, sont délégués par le Conseil d'Administration :
- Le pouvoir d'ordonnancement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation de montant ;
  - L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant.
- **Au Trésorier Général Adjoint, Monsieur CHARBONNIER Luc**, en cas d'absence ou d'empêchement de la Trésorière Générale Madame AUFRAY Fabienne, sont délégués par le Conseil d'Administration :
- Le pouvoir d'ordonnancement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation de montant ;
  - L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

**DELIBERATION N°2024.003**

**DELEGATIONS HABILITATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS - 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine et valide la délibération portant sur les habilitations financières aux élus de la CMCAS.

Il est rappelé que la séparation des pouvoirs est la règle de base de la sécurité financière dans le domaine des dépenses, se traduisant ainsi par la séparation des habilitations d'engagement, d'ordonnancement et de paiement, et l'exigence d'une double signature des moyens de paiement.

M.M FC

Du fait d'un nombre restreint de fonctions propres à exercer ces habilitations et afin d'éviter un blocage des opérations financières, certaines fonctions cumulent les habilitations d'engagement, d'ordonnancement, de bon pour exécution et de paiement.

En tout état de cause, pour une même transaction, une seule personne ne peut pas exercer à la fois :

- son habilitation d'engagement et son habilitation d'ordonnancement  
ou
- son habilitation d'ordonnancement et son habilitation de bon pour exécution

Ceci étant rappelé, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration par délibération N°2024.001 du 16 janvier 2024, le Président Monsieur CHARVET Frédéric subdélégué, en cas d'absence ou d'empêchement, à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Madame BERTHET Eve ou à la Secrétaire Générale Madame MONZIES Mathilde, le pouvoir d'engagement de dépenses sans limitation.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration par délibération N°2024.001BIS du 16 janvier 2024, la Trésorière Générale Madame AUFRAY Fabienne subdélégué, en cas d'absence ou d'empêchement, au Trésorier Général Adjoint Monsieur CHARBONNIER Luc, le pouvoir d'ordonnancement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation.

Dans les mêmes conditions et limites, le Président Monsieur CHARVET Frédéric et la Trésorière Générale Madame AUFRAY Fabienne subdélèguent indifféremment, en cas d'absence ou d'empêchement, leur pouvoir de signature des titres de paiement et d'encaissement respectivement à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Madame BERTHET Eve ou à la Secrétaire Générale Madame MONZIES Mathilde, et au Trésorier Général Adjoint Monsieur CHARBONNIER Luc. En conséquence, les personnes susvisées sont habilitées à signer conjointement entre elles l'ensemble des titres de paiement et d'encaissement sans limitation.

Par ailleurs, les états de remboursement de frais établis par les élus relevant des Instances de la CMCAS et pour lesquels le pouvoir d'engagement des dépenses ne s'exerce pas, sont mis en paiement après validation par les personnes élues nommément désignées ci-après, à l'exclusion de leurs propres états de frais,

- les états de remboursement de frais du Président sont validés par la Trésorière Générale, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par le Trésorier Général Adjoint ;
- les états de remboursement de frais de la Trésorière Générale sont validés par le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente ou la Secrétaire Générale ;
- les états de remboursement de frais des autres élus (Secrétaire Générale, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Trésorier Général adjoint ....) sont validés par le Président ou la Trésorière Générale.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

M.M FU

DELIBERATION N°2024.004

**DELEGATIONS DE POUVOIRS OPERATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS  
et PROFESSIONNELS DE LA CCAS - 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine et valide la délibération portant sur les pouvoirs d'opérations financières.

**Afin d'effectuer les diverses opérations financières de notre CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE ET D'ACTION SOCIALE, le Conseil d'Administration,**

1) DONNE SES POUVOIRS pour procéder à toutes les opérations financières à :

- **Monsieur CHARVET Frédéric** Président
- **Madame BERTHET Eve** 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée
- **Madame MONZIES Mathilde** Secrétaire Générale
- **Monsieur DREUX Hervé** Secrétaire Général Adjoint
- **Madame AUFRAY Fabienne** Trésorière Générale
- **Monsieur CHARBONNIER Luc** Trésorier Général Adjoint
- **Madame MORIXE Gisèle** Assistante de Gestion
- **Monsieur GROBEL Jean-Louis** Directeur Inter-Territorial Plaque Rhône Alpes

Sur les comptes suivants :

Sous deux signatures conjointes prises parmi les personnes accréditées ci-dessus.

- **10278-02400-00013183940 – compte courant**
- **10278-02400-00013183961 – Livret Orange**

Avec une carte bleue individuelle au nom du Président.

- **10278-02400-00020491601 – compte carte bleue**

2) ACCORDE SES POUVOIRS pour percevoir des espèces et se faire délivrer des carnets de chèques à :

- **Monsieur GROBEL Jean-Louis** Directeur Inter-Territorial Plaque Rhône Alpes
- **Madame MORIXE Gisèle** Assistante de Gestion
- **Madame CHERGHAL Zohra** Technicienne de Gestion (en l'absence de Mme MORIXE)
- **Monsieur DUSSAUGEY Vincent** Technicien de Gestion (en l'absence de Mme MORIXE)

3) ACCORDE SES POUVOIRS pour procéder à des transferts de compte à compte :

- **Madame MORIXE Gisèle** Assistante de Gestion
- **Madame CHERGHAL Zohra** Technicienne de Gestion
- **Monsieur DUSSAUGEY Vincent** Technicien de Gestion

*Annexe associée : Spécimens signatures Elus CMCAS PDS – 16.01.2024*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

M.M FC



#### 4. Approbation du PV du CA N°447 du 13/12/2023 (vote)

Frédéric CHARVET (CGT) – Le projet a été transmis et n'appelle pas de remarque.

#### DELIBERATION N°2024.005

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°447 du 13 décembre 2023

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration N°447 du 13 décembre 2023.

Annexe associée N°1 – PV CA N°447 du 13/12/23 Validé

#### Résultat du vote :

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

#### 5. Point budget : tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, fiche de remboursement de frais 2024, etc. (votes)

Fabienne AUFRAY (CGT) :

#### - Tableau de suivi budgétaire 2023

La CFE-UNSA Energie a constaté que le montant de la réserve a changé par rapport au CA de décembre. L'écart de 1 087,52 € provient du budget complémentaire N°2 voté en décembre 2023.

Le tableau n'est pas finalisé, de nombreuses factures arrivent. Il le sera à la clôture des comptes.

Il n'y a pas d'autre remarque.

#### - Transferts de crédits N°1

Deux documents ont été remis.

ACTIVITES faisant l'objet d'un transfert	dotations budgétaires avant transferts	mouvements de crédits		dotations budgétaires après transferts
		crédits disponibles à transférer	affectation des crédits disponibles	
<b><u>Proximité de Chambéry - Match de handball En octobre/novembre 2024 (40 places)</u></b> Budget réactivité : Rub 8882 / SR 33A Match de handball : Rub 2351 / SR P30	2 500,00 0,00	460,00	460,00	2 040,00 460,00
<b><u>SL Vie d'Annecy - Bowling pensionnés 3 dates dans l'année (45 personnes)</u></b> Budget réactivité : Rub 8882 / SR 31A Bowling pensionnés : Rub 410430 / SR 31A	1 500,00 330,00	105,00	105,00	1 395,00 435,00

M.M. FU

**DELIBERATION N° 2024.006**

**TRANSFERTS DE CREDITS N°1**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité l'ensemble des transferts de crédits N°1.

*Annexe associée N°2 – Etat des transferts de crédits N°1*

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

**- Formulaire demande remboursement de frais 2024**

La proposition est faite de passer le remboursement de 0,324 € à 0,40 € /Km (barème moyen utilisé par les associations).

Bien évidemment, nous encourageons le covoiturage.

**DELIBERATION N° 2024.007**

**FORMULAIRE DEMANDE REMBOURSEMENT DE FRAIS 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le formulaire de demande de remboursement de frais de la CMCAS Pays de Savoie pour 2024.

*Annexe associée N°3 - Formulaire remboursement frais 2024*

**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

**- Sorties d'inventaire de biens immobilisés**

Une première sortie a été présentée au CA de septembre 2023.

L'inventaire comporte de nombreuses lignes. Il n'est toujours pas terminé.

Le matériel n'est plus en notre possession ou obsolète depuis très longtemps.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energie) – Que se passe-il au niveau fiscal ?

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Il n'y a pas d'incidence car les biens étaient amortis depuis longtemps.

La question sera posée au pôle gestion et la réponse apportée lors du prochain bureau du 22 février 2024.

M.M FC

## DELIBERATION N° 2024.008

### **SORTIES D'INVENTAIRE DE BIENS IMMOBILISES – EXERCICE 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie, après avoir effectué l'inventaire de ses immobilisations au 16/01/2024, propose la mise au rebut des éléments annexés à l'état des sorties d'inventaire, pour un montant de **624 964,96 €** (six cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-seize centimes), à prendre en compte sur l'exercice 2024.

*Annexe associée N°4 – Etat des sorties d'inventaire de biens immobilisés*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

#### **- Niveau habilitation financière et circuit de validation - Lucie**

Il n'y a aucune modification par rapport au CA de janvier 2023.

## DELIBERATION N° 2024.009

### **NIVEAU HABILITATION FINANCIERE et CIRCUIT VALIDATION - LUCIE**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le niveau d'habilitation financière et le circuit de validation des factures pour les professionnels de la Plaque CCAS Rhône Alpes dans l'applicatif LUCIE.

*Annexe associée N°5 - Circuit habilitations Lucie CMCAS PDS 2024*

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

*Pause de 9h58 à 10h28.*

M.M. FG



## 6. Propositions des commissions (votes)

Eve BERTHET (CGT) :

Commission JEUNESSE Du 20 NOVEMBRE 2023	Avis du CA Décision du CA
1/ La commission propose d'envoyer aux jeunes ados, par courrier nominatif au mois de mars, un flyer d'information sur les offres ados été 2024, avec un QR code.	<b>ACCORD du CA</b>

Suite au dernier week-end ados qui a eu lieu à Aiguebelette, Emmanuel ROBERT, membre de la commission jeunesse, s'est rendu sur place. Il avait préparé un questionnaire sur les attentes des ados et sur leur choix de cadeaux.

Comme les informations arrivent dans la boîte mail de leurs parents, peu ont des retours pour choisir un cadeau, d'où la proposition de courrier nominatif.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energie) – Quelle est la population concernée ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Les 12-17 ans.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energie) – Il faut s'assurer que les courriers arrivent au bon endroit, notamment en cas de séparation des parents.

Tous les enfants ne disposent pas de smartphone.

**Eve BERTHET** (CGT) – Il y aura d'autres liens via Internet.

L'idée première est que les ados aient l'information.

Comité Editorial Du 15 JANVIER 2024	Avis du CA Décision du CA
1/ Les membres du Comité Editorial proposent au C.A. la mise en place d'une application pour smartphone (comme initié par d'autres CMCAS), afin de promouvoir les offres d'activités de la CMCAS et des AS.	<b>ACCORD du CA</b>

**Frédéric CHARVET** (CGT) – Des applications existent déjà pour d'autres CMCAS. J'ai commencé à prendre des renseignements et suis preneur de toute personne souhaitant participer à ce projet.

Les applications seront un atout pour aller chercher de nouveaux bénéficiaires.

Nous ne disposons pas des compétences pour développer ces applications. Cela passera par une prestation à l'externe, donc un coût.

**Luc CHARBONNIER** (FO) – Est-ce que Pierre Girardot-Viry du pôle communication est dans la boucle ?

**Frédéric CHARVET** (CGT) – Nous n'en sommes qu'à la naissance du projet. C'est une demande qui provient de toutes les commissions.

La proposition a été faite hier, en présence de Pierre.

Si elle est validée, je contacterai Thibault Bertrand, responsable du pôle communication. Mais pour en avoir discuté, nous n'avons pas les compétences requises.

L'application CMCAS Paris est faite avec un One Master, elle semble donner satisfaction. Un travail devra être mené parallèlement avec le pôle communication.

M.M FC

**Eve BERTHET** (CGT) – C'est une demande forte depuis plusieurs années. Nous sommes relancés par de jeunes agents et jeunes retraités pour passer via le smartphone.  
Si chacun est d'accord aujourd'hui, un groupe de travail sera lancé, intégrant les professionnels.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energie) – Est-ce que les gens devront aller d'eux-mêmes ouvrir leur application ?  
Peut-on ajouter un SMS ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Cela sera vu par le groupe de travail.

**Frédéric CHARVET** (CGT) - Tout sera possible. Il pourra y avoir des notifications, le choix de les recevoir ou non, etc.  
Nous ferons une demande au concepteur.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energie) – Je pense que si les gens ne regardent pas le Cairn, ils n'iront pas plus souvent sur l'application.

**Mathilde MONZIES** (CGT) – Les notifications peuvent être planifiées, selon les activités.

## Questions diverses

---

**Frédéric CHARVET** (CGT) :

- Mandat DIT Plaque CCAS Rhône Alpes

### DELIBERATION N° 2024.010

#### MANDAT DIT PLAQUE CCAS RHONE ALPES - 2024

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration donne mandat à Monsieur Jean-Louis GROBEL, Directeur Inter-Territorial de la Plaque CCAS Rhône Alpes, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les Orientations Politiques et le plan d'actions élaboré par la C.M.C.A.S Pays de Savoie, conformément à la convention de partenariat signée le 31 mars 2010 et dans le cadre du contrat d'engagement signé le 31 janvier 2012.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### Résultat du vote :

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

- **Fichier SGE – Volume heures détachements 2024**

Concernant le tableau « moyens bénévoles », depuis la dernière négociation de l'accord, un volume d'heures est attribué à la CMCAS. Il doit être remonté aux employeurs.

La forme a quant à elle changé. Un outil informatique permet d'interagir avec l'employeur : le SGE. Il existe 2 accès à l'appliquatif : Eve BERTHET et Frédéric CHARVET, d'autres administrateurs peuvent se joindre à nous.

Le tableau « moyens bénévoles » prend les heures du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les employeurs nous laissent jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour compléter le tableau. La refonte technique de l'outil a impliqué le blocage du tableau jusqu'au 11 janvier.

La CGT a travaillé sur les heures. Je propose de revenir vers chaque vice-président pour faire le point sur les besoins avant de les valider. Aussi, chaque OS devra fournir les heures de leur pot syndical. L'idéal serait d'obtenir les éléments pour la mi-février afin de procéder à un vote du tableau lors du bureau du 22 février 2024.

A titre d'information, nous avons perdu 555 heures en proximité pour 2024, soit 11 % des heures. Nous devons être vigilent et utiliser nos heures à bon escient.

**Julien ORTOLLAND** (CFDT) – Je serai en CSE GRDF le 22 février. Est-ce possible de trouver une autre date pour le bureau, ou est-ce possible de me faire remplacer ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Pour rappel, il n'y a pas de suppléants pour les membres du CA de la CMCAS. Néanmoins, si l'ensemble des OS est d'accord, il est possible de se faire remplacer en bureau. Ce doit être acté en CA.

Est-ce que l'ensemble des OS est d'accord pour le remplacement d'un membre absent à un Bureau par un représentant de l'OS concernée ?

**Accord de l'ensemble des membres présents au CA de ce jour.**

**Julien ORTOLLAND** (CFDT) – Je vous remercie.

**Frédéric CHARVET** (CGT) :

- **Commission achats du 18 janvier 2024**

Suite à échanges et après accord de toutes les OS, la commission achats se tiendra ce jour après le CA, sachant que presque tous les membres sont présents. Céline FALIZE sera contactée.

- **Ordre du Jour du prochain CA N°449 du 21/03/2024**

#### DELIBERATION N° 2024.011

#### **ORDRE DU JOUR ET DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS N°449**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Actualités
  2. Approbation du PV du CA N°448 du 16/01/2024 (Vote)
  3. Calendrier des AG de SLVie 2024
  4. Clôture des comptes : Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Proposition d'affectation du Résultat (Votes)
  5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, Budget complémentaire N°1, ... (Votes)
  6. Propositions des commissions (Votes)
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de la CMCAS N°449, et décide de le convoquer le 21 mars 2024 à 9h00.



**Résultat du vote :**

- Pour : 16 (10 CGT – 2 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h58.

Le Président  
**Frédéric CHARVET**



La Secrétaire Générale  
**Mathilde MONZIES**



DELIBERATION